

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 27 mai 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, M. Hanotin, M. Taïbi, M. Grandin, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Coppi donnant pouvoir à Mme Maroun

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Monany, M. Prudhomme



Délibération n° 11-06 du 27 mai 2021

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE POUR LES ANNÉES 2020-2024 (SDAVS).

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n° 11-01 en date du 7 avril 2016 approuvant le Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale 2016-2019,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE le Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale (SDAVS) pour la période 2020-2024, dont projet ci annexé ;

- APPROUVE la participation du Département à la mise en œuvre des objectifs définis dans le SDAVS et notamment le développement des coopérations et du partenariat entre les signataires de ce schéma ;

- APPROUVE la participation du Département aux travaux du comité de pilotage chargé du suivi des actions retenues comme prioritaires par les signataires du SDAVS ;



- AUTORISE Monsieur le président du conseil départemental à signer le SDAVS, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général des services

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.